

DOCEBO INC.
PREMIER PLACEMENT DANS LE PUBLIC D' ACTIONS ORDINAIRES
LE 9 SEPTEMBRE 2019

*Un prospectus modifié (le « **prospectus** ») daté du 9 septembre 2019 contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres décrits dans le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document.*

Le prospectus est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat des titres ne peut être acceptée avant le visa d'un prospectus définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes ses modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

*Les titres décrits dans le prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres de la Société (définie ci-après) n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières étatique et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de ces personnes, sauf conformément aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou à une dispense de celles-ci. Le prospectus et le présent document ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres offerts aux présentes aux États-Unis. Sauf indication contraire, les définitions du prospectus s'appliquent au présent document.*

Émetteur :	Docebo Inc. (la « Société »)
Placement :	● actions ordinaires (les « actions »)
Produit brut :	75 millions de dollars canadiens (86,25 millions de dollars canadiens si l'option de surallocation est exercée intégralement)
Prix d'offre :	De 14,00 \$ CA à 16,00 \$ CA l'action
Option de surallocation :	La Société attribuera aux preneurs fermes une option qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la date de clôture et qui leur permet d'acheter au prix d'offre jusqu'à 15 % de plus du nombre total d'actions émises dans le cadre du placement, uniquement pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché.
Actions en circulation :	Après le placement, dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée, ● actions seront émises et en circulation avant dilution (● après dilution) et, si l'option de surallocation est exercée intégralement, ● actions seront émises et en circulation avant dilution (● après dilution).
Emploi du produit :	Le produit net total que la Société tirera du placement est estimé à environ ● \$ CA (● \$ CA si l'option de surallocation est exercée intégralement), déduction faite de la commission des preneurs fermes et des frais du placement, estimés à ● \$ CA. La Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du placement comme suit : (i) environ 9 millions de dollars canadiens (7 millions de dollars américains) seront affectés à la réduction de l'encours de la facilité de crédit; (ii) le solde sera affecté à la mise en œuvre de stratégies de croissance, au fonds de roulement et au renforcement de la situation financière de la Société.
Participation conservée :	Après la clôture, InterCap Equity Inc. et ses filiales (collectivement, « InterCap »), Klass.com Subsidiary LLC (« Klass »), Claudio Erba, d'autres membres du conseil et les membres de leur groupe ainsi que d'actuels ou anciens dirigeants et employés de la Société (collectivement désignés les « porteurs de la participation conservée ») seront propriétaires d'un total de ● actions, représentant une participation d'environ ● % dans la Société avant dilution et une participation d'environ ● % dans la Société avant dilution si l'option de surallocation est exercée intégralement.

Description du capital-actions :	Une fois le placement réalisé, le capital-actions autorisé de la Société sera composé : (i) d'un nombre illimité d'actions; (ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries.
Politique de dividendes :	À l'heure actuelle, la Société compte conserver les bénéfices futurs pour financer le développement et la croissance de ses activités et/ou rembourser une partie de ses dettes, de sorte qu'elle ne prévoit pas pour l'instant verser de dividendes sur les actions. La décision de verser un dividende à l'avenir sera prise au gré du conseil et dépendra de nombreux facteurs, comme la situation financière de la Société, ses besoins de trésorerie actuels et prévus, ses restrictions contractuelles et les contraintes de ses conventions de financement, les critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés et les autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.
Conventions de blocage :	À l'occasion du placement, la Société, les porteurs de la participation conservée ainsi que les administrateurs et hauts dirigeants de la Société ont convenu de ne pas faire ce qui suit, directement ou indirectement, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable a) des chefs de file, pour le compte des preneurs fermes, consentement qui ne peut pas être refusé sans motif valable, b) du conseil (sur abstention des membres intéressés), et c) d'InterCap Equity Inc. : émettre, offrir ou vendre des titres de capitaux propres de la Société ou d'autres titres donnant droit, par conversion, échange ou exercice, à ses titres de capitaux propres, attribuer une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat de ces titres ou s'engager à émettre ou à vendre ou par ailleurs prêter, transférer, céder ou aliéner ces titres, conclure un swap ou une autre forme d'entente qui entraînerait la cession à autrui, en totalité ou en partie, des attributs économiques de leur propriété ou encore annoncer publiquement l'intention ou convenir de faire ce qui précède entre la date de clôture et (i) le 180^e jour qui suit, dans le cas de la Société, (ii) le 18^e mois qui suit, dans le cas des porteurs de la participation conservée ainsi que des administrateurs et hauts dirigeants de la Société, et (iii) le 36^e mois qui suit, dans le cas de Claudio Erba, concernant 90 % de ses actions (dans chaque cas, sous réserve du mécanisme de libération décrit ci-dessus), dans les deux cas sous réserve de certaines exceptions limitées (les « conventions de blocage »). Aux termes de leurs conventions de blocage, les porteurs de la participation conservée pourront vendre, attribuer, grever, donner en gage ou par ailleurs céder, aliéner ou monétiser, de toute manière envisagée ci-dessus : (i) un maximum du tiers de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société à compter du 180^e jour après la date de clôture; (ii) un maximum des deux tiers de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société à compter du 12^e mois après la date de clôture; (iii) la totalité de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société à compter du 18^e mois après la date de clôture, sauf Claudio Erba, dont 10 % des actions feront l'objet des arrangements susmentionnés et 90 % devront être conservées 36 mois. Tous les porteurs des actions émises et en circulation de la Société avant dilution immédiatement avant le placement seront assujettis à ces conventions de blocage.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissible aux REER, FERR, REEI, RPDB, REEE et CELI
Inscription :	La Société a demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la TSX sous le symbole « DCBO ». L'inscription à la cote est subordonnée à l'approbation de la TSX conformément à ses exigences d'inscription initiale.
Type de placement :	Premier appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis conformément à la <i>Rule 144A</i> et placement à l'échelle internationale lorsque cela est permis.

Teneurs de livres : Corporation Canaccord Genuity et Valeurs Mobilières TD Inc.

Rémunération des
preneurs fermes : 6,00 %

Fixation du prix : Prévus vers le 1^{er} octobre 2019

Clôture : Prévus vers le 8 octobre 2019